

Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 mars 2021

Présents : M. Mme Asselin A., Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault Ph., Goudet O., Guillaume M., Hubert A., Lenaerts P., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sorescu-Hingue G., Tasse-Carry V., Vail A., Verney G.

Invité : Monsieur Marc Le Moigne, conseiller aux décideurs locaux

Excusés : M. Mmes Gouault M. (pouvoir à GOUAULT Ph.), Olivier G. (pouvoir à CORBIN T.), Sigoigne J.

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le précédent compte-rendu est approuvé, sur 22 votants, à 18 voix pour et 4 voix contre.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Catherine BOUCAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été désignés secrétaires de séance.

3° Election d'un adjoint suite à démission

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'acceptation par la préfecture le 16 mars 2021 de la démission du mandat de conseillère municipale, d'adjointe de Perche en Nocé et de déléguée communautaire de madame Caroline PEUVRET. Elle est remplacée en tant que conseillère municipale conformément à l'article 270 du code électoral par le candidat suivant de la liste à laquelle madame Peuvret appartenait. Les trois premiers candidats suivants de cette liste ont refusé d'exercer ce mandat. Monsieur Jérôme SIGOIGNE, quatrième candidat, l'a accepté et remplace donc madame Peuvret.

Elle est remplacée en tant que conseillère communautaire par madame Martine BIFFARD qui siègera en lieu et place à la CDC Cœur du Perche.

Il est proposé de remplacer le poste de second adjoint, poste pour poste, sachant que conformément à l'article 211-7-2 du CGCT, le remplaçant est choisi parmi les conseillers municipaux de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Madame Agnès VAIL, maire déléguée de Saint Aubin des Grois et adjointe de droit propose sa candidature.

Il est procédé à un vote à bulletin secret dont voici le résultat :

Nombre de votants : 24 (22 + 2 pouvoirs)

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Nombre de suffrages obtenus :

- Madame Agnès VAIL : 17 voix
- Madame Catherine BOUCAULT : 1 voix

Madame Agnès VAIL est proclamée deuxième adjointe de Perche en Nocé.

Madame Agnès Vail choisit de conserver son indemnité de fonction de maire délégué de Saint Aubin des Grois et de ne pas percevoir l'indemnité de fonction de deuxième adjointe de Perche en Nocé.

4° Vote du compte de gestion 2020 du budget principal :

Le compte de gestion 2020 du budget principal présenté par monsieur Le Moigne, Conseiller aux Décideurs Locaux, est approuvé à l'unanimité.

5° Vote du compte administratif 2020 du budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 063 074,13
RECETTES DE L'EXERCICE	1 399 759,85
RESULTAT DE L'EXERCICE (a)	336 685,72
RESULTAT 2019 REPORTE	412 046,56
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.20	748 732,28

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES DE L'EXERCICE	377 254,82
RECETTES DE L'EXERCICE	273 428,47
RESULTAT DE L'EXERCICE (b)	-103 826,35
RESULTAT 2019 REPORTE	-35 789,24
RESULTAT AU 31.12.2020	-139 615,59
RESTES A REALISER EN DEPENSES AU 31.12.20	196 207,00
RESTES A REALISER EN RECETTES AU 31.12.20	137 527,00
SOLDE RAR AU 31.12.20	-58 680,00
RESULTAT AU 31.12.20 AVEC RAR	-198 295,59

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE(a+b)	232 859,37
---	-------------------

RESULTAT TOTAL (FONCT+INVT)	550 436,69
------------------------------------	-------------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (le maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2020 du budget principal.

Le compte administratif 2020 du CCAS présente un excédent de fonctionnement global de 11 296,07 € et est affecté en totalité en report.

6° Affectation des résultats

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget général et du budget annexe assainissement en DSP comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	2020
Résultat de fonctionnement de l'exercice	336 685,72
résultat antérieur reporté	412 046,56
Résultat à affecter	748 732,28

Déficit d'investissement cumulé	-139 615,59
Solde des RAR	-58 680,00
Besoin de financement	-198 295,59
Affectation en réserves au 1068	198 295,59
Report en fonctionnement au 002	550 436,69
Déficit d'investissement reporté au 001	139 615,59

BUDGET ASSAINISSEMENT	2020
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-7 350,15
résultat antérieur reporté	0,00
Résultat à affecter	-7 350,15

Excédent ou déficit d'investissement cumulé	27 046,11
Solde des RAR	28 198,00
Besoin de financement	55 244,11
Affectation en réserves au 1068	0,00
Report en fonctionnement au 002	-7 350,15
Déficit (ou excédent) d'investissement reporté au 001	0,00

Une étude sera faite sur les tarifs d'assainissement (part fixe et par variable).

7° Travaux d'effacement des réseaux

Monsieur le Maire présente les dossiers d'effacement de réseaux en cours et deux nouveaux dossiers de renforcement proposés par le Te61 :

- « Le Petit Courthioust » à Préaux du Perche estimé à 14 529.19 € à la charge de la commune,
- « la Guénière » à Préaux du Perche estimé à 8 520.35 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces avants-projets sommaires, décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

8° Vote du budget primitif 2021

Une présentation du budget est faite au chapitre. Le budget a été approuvé par la commission finances du 17 mars.

Budget général :

En dépenses de fonctionnement, 70 000 € sont inscrits au compte 6042 « achats prestations de services » : écritures entre les recettes liées aux cantines scolaires encaissées puis reversées à la CDC Cœur du Perche. Les dépenses de personnel et les autres frais sont tracés dans le budget communal et le budget communautaire.

En recettes de fonctionnement, pas d'inscription du Fonds de Péréquation Intercommunal dans l'attente d'une décision communautaire.

Le budget est présenté sans augmentation de la fiscalité.

En dépenses d'investissement, une avance de 43 610 € est inscrite pour financer les budgets annexes lotissements de Nocé et de Colonard-Corubert.

La CAF nette prévisionnelle 2021 s'élève à 248 000 €.

Budget annexe assainissement :

Facturation en régie des redevances d'assainissement collectif de Saint Jean de la Forêt à étudier.

Il est proposé de voter la section d'investissement en suréquilibre.

La demande de sortie de la commune de Perche en Nocé dans le SIAEP Perche Sud est toujours en attente de la réponse de madame la Préfète. Cette demande sera à nouveau abordée au prochain comité syndical.

Budgets Lotissements :

Il est suggéré de revoir le type de publicité pour promouvoir les parcelles à vendre. Monsieur Verney indique que 4 parcelles viabilisées derrière la résidence Emile Moreau sont disponibles à la vente ainsi que 6 parcelles dans le lotissement de Colonard. Nocé : 2 parcelles sont disponibles et 2 également à Saint Jean de la Forêt.

Il est proposé de créer un groupe de travail qui portera une réflexion sur le type de construction, le porteur de projet, la sociologie des clients et la communication à mettre en place.

	Budget principal	Budget annexe assainissement en DSP	Budget annexe lotissement Colonard-Corubert	Budget annexe lotissement Nocé
section de fonctionnement	dépenses : 1 891 508.00 € recettes : 1 891 508.69 €	dépenses : 173 519.15 € recettes : 173 519.00 €	139 778,55 €	27 163,95 €
section d'investissement	dépenses : 976 536.59 € recettes : 976 536.59 €	dépenses : 196 898.00 € recettes : 223 944.11 €	167 738,35 €	42 813,90 €

Le conseil municipal adopte ainsi le budget primitif, à main levée :

- le budget général :
 - o nombre de votants : 24
 - o nombre de suffrages exprimés : 22 (2 abstentions)
 - o nombre de voix pour : 19
 - o nombre de voix contre : 3

- budget annexe assainissement en DSP :
 - o nombre de votants : 24
 - o nombre de suffrages exprimés : 23 (1 abstention)
 - o nombre de voix pour : 23
 - o nombre de voix contre : 0
- budget annexe lotissement de Colonard-Corubert : à l'unanimité des votants,
- budget annexe lotissement de Nocé : à l'unanimité des votants.

9° Imputation en section d'investissement des achats inférieurs à 500 €

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le Maire, décide d'imputer en section d'investissement les achats de biens meubles (matériel, mobilier) inférieurs à 500 € TTC destinés à rester durablement dans le patrimoine communal et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette décision.

10° Autorisation d'encaisser une aide de l'Agence de l'Eau pour le traitement des boues de la station d'épuration de Préaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à encaisser les aides de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la gestion des boues de station d'épuration dans le contexte COVID19.

11° Présentation d'une convention de traitement des boues des stations de Nocé et de Préaux pendant l'épidémie de COVID19

Ce sujet est reporté à la prochaine séance dans l'attente d'un retour d'informations.

12° Vente d'une parcelle à la SCI BBSJ PREAUX

Monsieur Patrick LENAERTS, maire délégué de Préaux du Perche expose à l'assemblée que monsieur Benoit BARTHELEMY gérant de la SCI BBSJ PREAUX souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée préfixe 337 section D n°782 située derrière la boulangerie de Préaux.

Vu le plan de division proposé par monsieur Philippe Hermand, géomètre-expert,

Le conseil municipal approuve la vente de cette parcelle communale d'une superficie de 89 m² au profit de la SCI BBSJ PREAUX au prix de 500 €, les frais afférents à la transaction (acte notarié et bornage) étant à la charge de l'acquéreur et autorise le maire de Perche en Nocé ou le maire délégué de Préaux du Perche à signer l'acte notarié auprès de maître Rogez, notaire à Berd'huis et tout documents relatifs à cette affaire.

13° Augmentation du temps de travail des agents de restauration scolaire et suppression d'un emploi

Madame Vail informe l'assemblée du tuilage à compter du 12 avril 2021 d'une des deux cantinières de Nocé, Elodie Podwojewski, à la cantine de Préaux suite au départ à la retraite de Véronique Gauthier, cantinière à Préaux, aux vacances de Pâques.

Il est proposé de :

- supprimer un poste d'agent de restauration scolaire à Nocé, le nombre de repas servis étant en forte diminution (passage de 120 à 75 repas en 10 ans) et le nombre de repas servis à Nocé et à Préaux étant quasi identique.

- d'augmenter le temps de travail des deux agents de restauration et de le passer à 26,60 heures à compter du 12 avril 2021 afin qu'elles puissent faire face seules à préparer 75 repas par jour environ avec l'aide chacune d'une personne.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications et suppression de temps de travail, charge monsieur le maire ou l'adjoint délégué au personnel à signer les arrêtés de modification du temps de travail et tous les documents relatifs à ce dossier et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Du matériel de restauration a été acquis et des équipements récupérés au Relais Saint Germain pour le restaurant scolaire de Préaux.

14° Augmentation du temps de travail d'un agent technique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge l'entretien des locaux médicaux de Nocé utilisés par le Médicobus (salle d'attente, sanitaires et cabinet infirmier) sur un temps de travail évalué à 30 minutes hebdomadaires.

Le conseil municipal est favorable à la proposition du maire et décide de confier cette tâche à l'agent technique à temps non complet (3,5 heures hebdomadaires) qui passera donc à 4 heures hebdomadaires à compter du 15 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23H

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

